

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV L'EPARGNANT

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 avril 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>326 162 540</u>	<u>318 100 830</u>
Obligations et valeurs assimilées		326 162 540	318 100 830
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>59 147 600</u>	<u>90 377 377</u>
Placements monétaires	5	55 912 459	89 839 415
Disponibilités		<u>3 235 141</u>	<u>537 962</u>
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>587 426</u>	<u>795 444</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>385 897 566</b></u>	<u><b>409 273 651</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	<u>569 280</u>	<u>567 949</u>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>569 280</b></u>	<u><b>567 949</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	368 737 672	390 881 102
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 451	3 073
Sommes distribuables de l'exercice		16 588 163	17 821 527
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>385 328 286</b></u>	<u><b>408 705 702</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>385 897 566</b></u>	<u><b>409 273 651</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2017	Année 2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	17 350 273	14 865 773
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 350 273	14 865 773
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	4 250 269	5 765 927
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		21 600 542	20 631 700
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(2 376 244)	(2 395 130)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		19 224 298	18 236 570
<b>Autres produits</b>		14 691	15 785
<b>Autres charges</b>		(11)	(13)
<b>Contribution conjoncturelle</b>	12	(1 368 926)	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		17 870 052	18 252 342
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 281 889)	(430 815)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		16 588 163	17 821 527
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 281 889	430 815
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		152 096	(28 696)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		248 684	288 651
Frais de négociation de titres		(413)	(35)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		18 270 419	18 512 262

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2017	Année 2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>18 270 419</u>	<u>18 512 262</u>
Résultat d'exploitation	17 870 052	18 252 342
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	152 096	(28 696)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	248 684	288 651
Frais de négociation de titres	(413)	(35)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(17 561 209)</u>	<u>(17 219 935)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(24 086 626)</u>	<u>9 052 610</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	182 760 199	203 352 396
- Régularisation des sommes non distribuables	86 069	783
- Régularisation des sommes distribuables	7 166 270	7 687 809
<b>Rachats</b>		
- Capital	(205 271 853)	(193 902 988)
- Régularisation des sommes non distribuables	(118 212)	(12 693)
- Régularisation des sommes distribuables	(8 709 099)	(8 072 697)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(23 377 416)</b></u>	<u><b>10 344 937</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	408 705 702	398 360 765
En fin de l'exercice	385 328 286	408 705 702
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	3 967 498	3 871 524
En fin de l'exercice	3 739 002	3 967 498
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>103,056</b></u>	<u><b>103,013</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>4,40%</b></u>	<u><b>4,43%</b></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2017**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 326.162.540 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>316 708 681</b>	<b>326 162 540</b>	<b>84,65%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>158 666 325</b>	<b>164 045 747</b>	<b>42,57%</b>
AB SUB 2010	30 000	1 599 300	1 623 355	0,42%
AB SUB 2010	20 000	1 066 200	1 082 237	0,28%
AB SUB 2011-1	20 000	800 000	810 268	0,21%
AMENBANK 2009 A	20 000	932 800	943 051	0,24%
AMENBANK A 2008	15 000	599 955	619 101	0,16%
AMENBANK B 2008	25 000	1 375 000	1 422 255	0,37%
AMENBANK2009 B	30 000	1 399 200	1 415 070	0,37%
AIL 2013-1 F	10 000	200 000	206 567	0,05%
AIL 2013-1 F	2 900	58 000	59 904	0,02%
AIL 2013-1 V	10 000	200 000	206 590	0,05%
AIL 2014-1	20 000	800 000	819 584	0,21%
AIL 2015-1 B	15 000	1 500 000	1 537 938	0,40%
ATB 2007/1 D	50 000	3 000 000	3 098 005	0,80%
ATB SUB2009 A2	40 000	1 000 000	1 027 247	0,27%
ATBSUB2009 B1	10 000	700 000	719 677	0,19%
ATL 2013-1	20 000	1 200 000	1 245 249	0,32%
ATL 2013-2	20 000	1 200 000	1 208 711	0,31%
ATL 2013-2	10 000	600 000	604 356	0,16%
ATL 2014-1	15 000	600 000	627 744	0,16%
ATL 2014-2	10 000	800 000	829 126	0,22%
ATL 2014-2	5 000	400 000	414 563	0,11%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 055 562	0,27%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 055 562	0,27%
ATL 2014-3 C	20 000	2 000 000	2 111 123	0,55%
ATL 2015-1 C	30 000	3 000 000	3 088 264	0,80%
ATL 2015-2 C	40 000	4 000 000	4 209 951	1,09%
ATL 2016-1 C	30 000	3 000 000	3 095 293	0,80%
ATL 2017-1 C	20 000	2 000 000	2 099 498	0,54%
ATL 2017-1 C	30 000	3 000 000	3 149 247	0,82%
ATL SUB 2017	7 000	700 000	709 212	0,18%
ATL SUB 2017	5 000	500 000	506 580	0,13%
ATL 2008SUB	5 000	100 000	102 010	0,03%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	5 000 000	5 050 959	1,31%
ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	1 200 000	1 207 283	0,31%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	285 750	286 271	0,07%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	1 600 000	1 653 870	0,43%
ATTIJARILEASING 2015-2	24 000	1 440 000	1 441 458	0,37%

ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	3 000 000	3 081 534	0,80%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	2 000 000	2 086 505	0,54%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	1 600 000	1 601 359	0,42%
BH V 2013-1	10 000	428 000	439 472	0,11%
BH 2009 A	20 000	1 076 000	1 076 000	0,28%
BH 2013-1	10 000	428 000	439 865	0,11%
BH SUB 2015 B	50 000	5 000 000	5 177 534	1,34%
BH SUB 2016-1 B	50 000	5 000 000	5 196 438	1,35%
BNA 2009 SUB	28 000	1 305 920	1 347 343	0,35%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	5 000 000	5 181 200	1,34%
BTE 2009	49 000	980 000	992 066	0,26%
BTE 2010 A	20 000	600 000	607 560	0,16%
BTE 2011 B	10 000	750 000	783 390	0,20%
BTE 2016 B	50 000	5 000 000	5 281 315	1,37%
BTK 2009 C	10 000	533 100	553 163	0,14%
BTK 2012-1 B	20 000	571 500	575 130	0,15%
BTK 2014-1 B	30 000	2 400 000	2 406 270	0,62%
CHO 2009	6 000	150 000	150 797	0,04%
CHOCOMPANY 2009	3 000	75 000	75 000	0,02%
CIL 2008 SUB	10 000	400 000	422 247	0,11%
CIL 2012/2	20 000	400 000	417 780	0,11%
CIL 2013/1 B	20 000	1 200 000	1 204 767	0,31%
CIL 2014-1	3 000	120 000	123 200	0,03%
CIL 2014-2	15 000	900 000	950 222	0,25%
CIL 2015-1 F	20 000	1 200 000	1 240 040	0,32%
CIL 2016/1 F	30 000	2 400 000	2 490 345	0,65%
CIL 2016/2	10 000	1 000 000	1 052 438	0,27%
CIL 2016/2	15 000	1 500 000	1 578 658	0,41%
CIL 2017/1	5 000	500 000	515 575	0,13%
ELW 2013	20 000	400 000	415 044	0,11%
HL 2013/2	10 000	800 000	839 436	0,22%
HL 2015-1 B	20 000	2 000 000	2 084 307	0,54%
HL 2015-2 B	40 000	4 000 000	4 191 325	1,09%
HL 2016-1	20 000	1 600 000	1 649 899	0,43%
HL 2016-2 B	40 000	4 000 000	4 022 711	1,04%
HL 2017-1 B	20 000	2 000 000	2 111 492	0,55%
HL 2017-2 B	30 000	3 000 000	3 089 813	0,80%
HL 2017-2 B	2 842	284 200	292 708	0,08%
HL F 2013/1	10 000	200 000	206 896	0,05%
HL SUB 2015-1B	10 000	1 000 000	1 006 249	0,26%
HL V 2013/1	10 000	200 000	206 671	0,05%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	900 000	928 492	0,24%
STB 2008/2	50 000	2 500 000	2 612 548	0,68%
STB 2008/2	20 000	1 017 600	1 053 989	0,27%
STB 2011 A	9 000	256 950	268 562	0,07%
STB 2011 A	5 000	142 750	149 201	0,04%

TL 2013-1 B	10 000	600 000	608 485	0,16%
TL 2013-1 B	10 000	600 000	608 485	0,16%
TL 2013-2 B	10 000	800 000	843 843	0,22%
TL 2014-1 B	20 000	1 600 000	1 663 665	0,43%
TL 2014-2 B	20 000	1 600 000	1 604 377	0,42%
TL 2015-1 B	30 000	3 000 000	3 118 718	0,81%
TL 2015-2	20 000	2 000 000	2 102 597	0,55%
TL 2015-2	10 000	1 000 000	1 051 299	0,27%
TL 2016-1 B	30 000	3 000 000	3 137 589	0,81%
TL SUB 2013	5 000	100 000	103 728	0,03%
TL SUB 2013	2 000	40 000	41 491	0,01%
TL SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 064 066	0,54%
TL SUB 2016	20 000	2 000 000	2 104 953	0,55%
TL 2017-1 B	10 000	1 000 000	1 035 388	0,27%
UBCI 2013	20 000	1 200 000	1 238 274	0,32%
UIB 2009-1 A	40 000	800 000	815 373	0,21%
UIB 2009-1 B	40 000	1 865 600	1 903 157	0,49%
UIB 2009-1 C	20 000	1 200 000	1 225 695	0,32%
UIB 2011-1 A	20 000	800 000	812 860	0,21%
UIB 2011-1 B	20 000	1 400 000	1 424 551	0,37%
UIB 2011-2	10 000	285 500	297 868	0,08%
UIB SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 064 438	0,54%
UIB SUB 2015 B	10 000	1 000 000	1 032 219	0,27%
UIB SUB 2016	50 000	5 000 000	5 295 068	1,37%
UIB SUB 2016	25 000	2 500 000	2 647 534	0,69%
UNIFACTOR A 2015	20 000	1 600 000	1 680 729	0,44%
<b>Obligations de L'Etat</b>		<b>10 561 440</b>	<b>10 941 889</b>	<b>2,84%</b>
EMP NATIONAL 2014 A	1 000 000	4 778 815	4 979 317	1,29%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	992 000	1 036 535	0,27%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	4 790 625	4 926 037	1,28%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>147 480 916</b>	<b>151 174 904</b>	<b>39,23%</b>
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	17 893 966	4,64%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 098 631	1,84%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 038 218	0,79%
BTA 04-2028	36 000	33 782 200	35 381 598	9,18%
BTA 05-2022	20 080	21 493 597	21 271 169	5,52%
BTA 08-2022	20 200	19 546 719	20 210 601	5,25%
BTA 03-2019	36 000	37 177 300	37 417 687	9,71%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	8 863 034	2,30%
<b>TOTAL</b>		<b>316 708 681</b>	<b>326 162 540</b>	<b>84,65%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>84,52%</b>



Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2017 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2016</u></b>	<b>310 236 816</b>	<b>9 093 059</b>	<b>(1 229 045)</b>	<b>318 100 830</b>	<b>288 651</b>
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Obligations	21 484 200			21 484 200	
Emprunt national	7 168 223			7 168 223	
Bons du trésor assimilables	5 605 200			5 605 200	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Obligations	(17 673 975)			(17 673 975)	123 518
Emprunt national	(3 321 783)			(3 321 783)	
Bons du trésor assimilables	(6 790 000)			(6 790 000)	125 166
<b>* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u></b>					
			152 096	152 096	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>					
		1 437 749		1 437 749	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2017</u></b>	<b>316 708 681</b>	<b>10 530 808</b>	<b>(1 076 949)</b>	<b>326 162 540</b>	<b>248 684</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 55.912.459 se détaillant comme suit :

	<b>Garant</b>	<b>Coût</b> <b>d'acquisition</b>	<b>Valeur</b> <b>au</b> <b>31/12/2017</b>	<b>%</b> <b>actif</b> <b>net</b>
<b><u>Comptes à terme STB</u></b>		<b>50 000 000</b>	<b>50 651 733</b>	<b>13,15%</b>
Placement au 24/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 750 jours		2 000 000	2 037 312	0,53%
Placement au 25/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 750 jours		2 000 000	2 036 993	0,53%
Placement au 16/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		2 000 000	2 036 674	0,53%
Placement au 17/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		3 000 000	3 054 533	0,79%
Placement au 18/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		1 000 000	1 018 018	0,26%

Placement au 23/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours	4 000 000	4 068 883	1,06%
Placement au 24/08/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours	2 000 000	2 044 009	0,53%
Placement au 24/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours	2 000 000	2 034 123	0,53%
Placement au 07/10/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours	10 000 000	10 149 885	2,63%
Placement au 30/10/2018 (au taux de 7,27%) 1105 jours	2 000 000	2 022 308	0,52%
Placement au 26/11/2018 (au taux de 7,25%) 1135 jours	1 000 000	1 006 833	0,26%
Placement au 29/11/2018 (au taux de 7,27%) 1135 jours	2 000 000	2 022 308	0,52%
Placement au 04/12/2018 (au taux de 7,25%) 1115 jours	1 000 000	1 007 151	0,26%
Placement au 06/12/2018 (au taux de 7,25%) 1115 jours	1 000 000	1 006 833	0,26%
Placement au 09/12/2018 (au taux de 7,27%) 1145 jours	2 000 000	2 022 308	0,52%
Placement au 16/12/2018 (au taux de 7,25%) 1125 jours	1 000 000	1 006 833	0,26%
Placement au 19/12/2018 (au taux de 7,27%) 1155 jours	2 000 000	2 022 308	0,52%
Placement au 24/12/2018 (au taux de 7,25%) 1135 jours	1 000 000	1 007 151	0,26%
Placement au 26/12/2018 (au taux de 7,25%) 1105 jours	1 000 000	1 006 833	0,26%
Placement au 03/01/2019 (au taux de 7,25%) 1145 jours	1 000 000	1 007 151	0,26%
Placement au 08/01/2019 (au taux de 7,27%) 750 jours	2 000 000	2 022 308	0,52%
Placement au 24/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 750 jours	1 000 000	1 007 151	0,26%
Placement au 25/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 750 jours	2 000 000	2 003 508	0,52%
Placement au 16/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours	2 000 000	2 000 319	0,52%
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 260 726</b>	<b>1,37%</b>
Certificat de dépôt BEST LEASE au 11/05/2018 (au taux de 7,5%) 365 jours	1 000 000	1 038 466	0,27%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 01/02/2018 (au taux de 7,813%) 365 jours	2 000 000	2 114 041	0,55%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 18/02/2018 (au taux de 7,813%) 365 jours	2 000 000	2 108 219	0,55%
<b>TOTAL</b>	<b>55 000 000</b>	<b>55 912 459</b>	<b>14,51%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>			<b>14,49%</b>

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 587.426 contre D : 795.444 au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Sommes à l'encaissement	390 497	392 636
Retenues à la source sur BTA	1 804	301 631
Retenues à la source sur obligations	83 002	11 846
Intérêts intercalaires courus sur obligations	-	32 836
Autres	112 123	56 495
<b>Total</b>	<b>587 426</b>	<b>795 444</b>

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 569.280 contre D : 567.949, au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Gestionnaire	143 685	153 012
Dépositaire	166 746	171 907
Commission de distribution	258 849	243 030
<b>Total</b>	<b><u>569 280</u></b>	<b><u>567 949</u></b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2016

Montant	390 881 102
Nombre de titres	3 967 498
Nombre d'actionnaires	4 445

### Souscriptions réalisées

Montant	182 760 199
Nombre de titres émis	1 855 038
Nombre d'actionnaires nouveaux	511

### Rachats effectués

Montant	(205 271 853)
Nombre de titres rachetés	(2 083 534)
Nombre d'actionnaires sortants	(634)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	152 096
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	248 684
Régularisation des sommes non distribuables	(32 143)
Frais de négociations de titres	(413)

**Capital au 31-12-2017**

Montant	368 737 672
Nombre de titres	3 739 002
Nombre d'actionnaires	4 322

**Note 9 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 17.350.273, contre D : 14.865.773 au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

	Année 2017	Année 2016
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>11 312 447</u></b>	<b><u>8 263 189</u></b>
- Intérêts	11 312 447	8 263 189
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>6 037 826</u></b>	<b><u>6 602 584</u></b>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	6 037 826	6 602 584
<b>TOTAL</b>	<b>17 350 273</b>	<b>14 865 773</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 4.250.269, contre D : 5.765.927 au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Intérêts des billets de trésorerie	-	14 581
Intérêts des comptes à terme	2 895 787	3 501 374
Intérêts des BTCT	-	114 979
Intérêts des certificats de dépôt	1 354 482	2 134 993
<b>TOTAL</b>	<b>4 250 269</b>	<b>5 765 927</b>

### Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 2.376.244, contre D : 2.395.130 au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Rémunération du gestionnaire	1 756 354	1 770 312
Rémunération du dépositaire	309 945	312 409
Commission de distribution	309 945	312 409
<b>TOTAL</b>	<b>2 376 244</b>	<b>2 395 130</b>

### Note 12 : Contribution conjoncturelle exceptionnelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "SICAV L'EPARGNANT" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 1.368.926, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge qui s'élève au 31 décembre 2017 à D : 1.368.926, a été payé le 29 décembre 2017.

### Note 13 : Autres informations

#### 13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	5,777	5,200	5,314	5,088	4,939
Charges de gestion des placements	(0,636)	(0,604)	(0,623)	(0,621)	(0,619)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,142</b>	<b>4,596</b>	<b>4,692</b>	<b>4,467</b>	<b>4,320</b>
Autres produits	0,004	0,004	0,004	0,001	-
Autres charges	-	-	-	-	-
Contribution conjoncturelle	(0,366)	-	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,779</b>	<b>4,600</b>	<b>4,696</b>	<b>4,468</b>	<b>4,320</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,343)	(0,109)	(0,259)	(0,244)	(0,226)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,437</b>	<b>4,492</b>	<b>4,437</b>	<b>4,224</b>	<b>4,094</b>

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,041	(0,007)	0,469	0,157	(0,104)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,067	0,073	(0,449)	(0,180)	0,049
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,107</b>	<b>0,066</b>	<b>0,019</b>	<b>(0,023)</b>	<b>(0,054)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,887</b>	<b>4,666</b>	<b>4,715</b>	<b>4,445</b>	<b>4,266</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,107</b>	<b>0,066</b>	<b>0,019</b>	<b>(0,023)</b>	<b>(0,054)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,009)	(0,003)	(0,001)	0,002	0,005
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,099</b>	<b>0,063</b>	<b>0,018</b>	<b>(0,021)</b>	<b>(0,049)</b>
Distribution de dividendes	4,492	4,436	4,224	4,094	3,866
Valeur liquidative	103,056	103,013	102,895	102,664	102,556
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,62%	0,59%	0,61%	0,61%	0,60%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,31%	4,36%	4,32%	4,12%	4,00%

### **13.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur**

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

### ***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «SICAV L'EPARGNANT», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 385.897.566, un actif net de D : 385.328.286 et un bénéfice de D : 18.270.419.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphes d'observation***

- Les valeurs en portefeuille titres représentent à la clôture de l'exercice, 84,52% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 15,33% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°12 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV L'EPARGNANT» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 1.368.926, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 1.368.926, a été liquidé le 29 décembre 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur



la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUCHE**